

Nom/prénom

Numéro du candidat

Comptable spécialisé(e) / Agent(e) fiduciaire spécialisé(e) / Fiscaliste spécialisé(e)
29 mars 2017

COMPTABILITÉ FINANCIÈRE 1 + 2

Durée / Points

90 minutes / 90 points

Cette partie d'examen comprend 13 pages, page de garde incluse. Vérifiez le nombre de pages avant le début de l'épreuve.

Nous vous souhaitons plein succès.

Visa du 1^{er} expert

Visa du 2^{ème} expert

Points

Lisez les indications générales suivantes pour le travail d'examen :

- Respectez une présentation claire et soignée.
- La TVA est à prendre en considération uniquement lorsque l'indication, par exemple „ TVA 8 % incluse “, est mentionnée dans la consigne et que sa comptabilisation est nécessaire.
- Les comptes à disposition se trouvent sur l'extrait du plan comptable général PME annexé. Aucun autre compte ne pourra en principe être utilisé, exception faite lorsque dans la consigne un compte spécifique est proposé pour la comptabilisation de l'opération.
- Pour les conversions de cours de change, et à condition que dans l'exercice concerné aucun cours ne soit donné, le tableau des cours de change figurant sur l'extrait du plan comptable général PME fera office de référence.
- Si rien n'est précisé dans la consigne, se référer à l'annexe *Amortissements sur les valeurs immobilisées des entreprises commerciales* pour l'application des taux d'amortissements.
- Les écritures comptables devront contenir la désignation des comptes en toutes lettres, par exemple Banque / Caisse, et non en chiffres (numéro de compte).
- La solution proposée ne devra pas dépasser le nombre de lignes à disposition dans les grilles de solutions sous les énoncés (par exemple lors d'écritures comptables).
- Les résultats intermédiaires et finaux seront arrondis aux 5 centimes.

Problème 1 – Opérations commerciales d'une entreprise en raison individuelle**13.0 points****Situation de départ**

L'entreprise à raison individuelle **Binggeli sanitaire** est une structure moyenne qui s'est spécialisée dans la planification et la mise en œuvre d'installations sanitaires ; 12 employés y sont actifs et le propriétaire Max Binggeli dirige l'entreprise et fait partie de la 3ème génération.

Le trafic des marchandises est saisi selon la **méthode de l'inventaire intermittent**. La TVA est traitée selon la **méthode du taux de dette fiscale nette** et comptabilisée selon la méthode au brut. **Le taux de la dette fiscale nette est de 2.9 %**. Le boucllement d'entreprise a lieu tous les 31 décembre.

Diverses opérations commerciales et boucllement de l'année 2016

Indiquez l'écriture comptable et le montant des opérations comptables suivantes de l'entreprise en raison individuelle **Binggeli sanitaire**.

1. Enregistrement de la facture d'achat de parois de douche en verre fabriquées par Vetro SA pour un montant de CHF 28 674 (TVA 8 % comprise).

Doit	Avoir	Montant

2. Facturation au client Kellenberger pour la livraison et l'installation d'une douche en verre au prix de CHF 8 478 (TVA 8 % comprise).

Doit	Avoir	Montant

3. Tenir compte dans la comptabilité de l'utilisation à but commercial du véhicule privé du propriétaire Binggeli, à hauteur de CHF 1 593 (TVA 8 % comprise).

Doit	Avoir	Montant

4. A la fin du premier semestre, le compte Ventes de produits fabriqués affiche un solde, TVA 8 % comprise, de CHF 1 203 500. Calculez la TVA à restituer, effectuez la correction dans le compte de produit et comptabilisez le virement bancaire à l'Administration des contributions (AFC).

Doit	Avoir	Montant

5. L'inventaire du dépôt de matériel montre au 31 décembre 2016 une valeur d'achat total de CHF 15 120. Dans la comptabilité, la valeur du dépôt de matériel se monte à CHF 12 280 avant la variation de stock. Comme l'année précédente, le dépôt de matériel doit être sous-évalué d'un tiers.

Doit	Avoir	Montant

6. Avant le bouclage annuel au 31 décembre, la balance du compte privé affiche un excédent au crédit de CHF 11 080. Passez l'écriture comptable nécessaire.

Doit	Avoir	Montant

7. Après la comptabilisation de toutes les opérations commerciales, le bénéfice de l'exercice affiche un résultat de CHF 27 200 et doit être crédité au compte Capital propre.

Doit	Avoir	Montant

Problème 2 – Questions sur l'évaluation des actifs au bilan annuel

7.0 points

Déterminez, selon le code des obligations, les valeurs maximales des actifs pouvant figurer au bilan au 31.12.2016, relatives aux cas suivants.

- a. Quel montant total maximum peut figurer dans le bilan de Benelux SA au 31.12.2016 pour les actions d'Axtom SA suivantes ?

- Nombre d'actions	3 500 (2 % des voix)
- Cours de la bourse au 31.12.2016	CHF 560 (par action)
- Cours moyen de décembre 2016	CHF 570 (par action)
- Cours d'achat au 15.03.2012	CHF 580 (par action)

Valeur maximale comptabilisable :

- b. L'inventaire des véhicules, qui est inchangé depuis la fondation au 03.01.2012 d'Hirti SA, a une valeur d'acquisition de CHF 190 000. Une valeur de liquidation de CHF 10 000 est calculée à la fin de la durée d'utilisation de 8 ans. Après 5 ans, la valeur comptable dans le bilan au 31.12.2016 est de CHF 70 000 ; l'évaluation Eurotax se monte encore à CHF 75 000. Quel montant maximum pour les véhicules au 31.12.2016 peut être retenu au bilan ?

Valeur maximale comptabilisable :

- c. Les valeurs ci-dessous des biens immobiliers d'Arnaux immobiliers SA sont connues. Déterminez la valeur maximale autorisée dans le bilan au 31.12.2016.

- Prix d'achat	15.08.1998 : CHF 1 600 000
- Valeur comptable	31.12.2016 : CHF 1 200 000
- Valeur vénale (commerciale)	31.12.2016 : CHF 1 800 000
- Valeur d'assurance	31.12.2016 : CHF 1 500 000

Valeur maximale comptabilisable :

- d. Dans le bilan de la Droguerie des Diablerets SA à Gstaad figure un montant en caisse de USD 1 850. A quelle valeur maximale cet argent peut figurer dans le bilan au 31.12.2016 ? Utilisez pour la conversion le cours correspondant dans le tableau des cours de change annexé.

Valeur maximale comptabilisable :

Problème 3 – comptabilité et tenue des comptes selon le code des obligations

10.0 points

Indiquez par une croix si les affirmations suivantes sont correctes ou erronées. Corrigez succinctement les affirmations fausses avec des mots-clés.

Affirmations	Juste	Faux
Le but principal de la comptabilité et de la tenue des comptes selon le code des obligations est la protection de l'investisseur.	☐	☐
Correction :		
Les pièces justificatives sont la base de la comptabilité. Lorsque la comptabilisation d'une opération commerciale ne présente aucun justificatif réel (par ex. une facture client), le comptable doit créer une pièce comptable interne (par ex. pour les amortissements).	☐	☐
Correction :		
On part du principe que l'entreprise peut cesser son activité à tout moment. C'est pourquoi les actifs immobilisés au bilan sont principalement évalués à la valeur de liquidation.	☐	☐
Correction :		
Des réserves latentes peuvent être constituées même si elles contreviennent au principe de fidélité et de fiabilité.	☐	☐
Correction :		
Le changement de la méthode d'amortissement du linéaire au dégressif avec un taux d'amortissement constant annuel sur l'achat des véhicules viole le principe de clarté et de compréhension.	☐	☐
Correction :		
Dans le bilan et le compte de résultat externes, les comptes d'actif et les provisions pour dépréciation correspondantes, ainsi que les charges et produits d'immeuble, peuvent être déduits.	☐	☐
Correction :		

Problème 4 – les réserves latentes

16.0 points

Complétez les tableaux des réserves latentes de l'entreprise commerciale **Waro SA** sur la base des données suivantes (les montants sont affichés en milliers) et répondez aux questions qui suivent.

Indications relatives aux réserves latentes des positions choisies

- Les créances se montent, en début d'année, à 720 et en fin d'année à 640. Une provision de 10 % sur les créances est à chaque fois constituée dans la comptabilité financière ; du point de vue commercial, une provision de 5 % serait suffisante.
- Dans la comptabilité financière, le stock de marchandises est à chaque fois sous-évalué d'un tiers.
- Les immobilisations ont été achetées début 2014 pour 2 000. Depuis, aucune immobilisation n'a été achetée ou vendue. Un amortissement de 20 % de la valeur comptable est enregistré pour le bilan externe. Au bilan interne, un amortissement annuel de 10 % de la valeur d'acquisition suffirait.

Compte de bilan	01.01.2016			31.12.2016			modif.
	Externe	Interne	Rés. lat.	Externe	Interne	Rés. lat.	Rés. lat.
Stock de marchandises	150				180		
Immobilisations							

Compte de gestion	2016		modif.
	Externe	Interne	Rés. lat.
	22		
		750	
Amortissements		200	

Questions relatives aux réserves latentes

1. Quelle écriture faut-il enregistrer dans la comptabilité financière pour la variation du ducroire ?

Doit	Avoir	Montant

2. Après la prise en considération d'autres corrections de valeur, un total de réserves latentes de 58 ont été dissoutes pour le bouclage annuel. Le compte de résultat externe affiche un bénéfice d'exercice de 160. Le Capital propre Waro SA se monte à 1 320.
 - a. Calculez le bénéfice de l'exercice réel (interne) réalisé par Waro SA.
 - b. Est-ce que Waro SA doit, selon l'article 959c, alinéa 1, chiffre 3 du CO, faire apparaître une remarque en annexe au sujet de la dissolution des réserves latentes ? Justifiez votre réponse.

Problème 5 – Ecritures au journal et bouclage d'une société anonyme

38.0 points

Situation de départ

Remontées Belle Montagne SA est une société de remontées mécaniques située dans les Préalpes qui se bat avec des problèmes financiers, comme beaucoup d'autres sociétés de remontées mécaniques dans une situation géographique similaire. Les responsables sont, hormis le faible enneigement de l'hiver dernier, les destinations proches situées à plus haute altitude.

La société occupe 5 postes à temps complet et 40 employés saisonniers. Elle exploite (en plus d'un nouveau télésiège 6 places depuis début juin 2015) deux téléskis de courte distance et un long. Grâce à un domaine skiable visible et facile, des prix attractifs, c'est une destination idéale pour les familles. Afin d'attirer également plus de clientèle en été, l'offre pour les bikers a été étoffée.

A côté des remontées mécaniques, la société possède également d'autres immobilisations comme le restaurant d'alpage „ La Belle Montagne “, exploité par un tenancier indépendant qui loue les locaux.

Lors de la comptabilisation des diverses opérations commerciales des parties 1 et 2, observez les points suivants :

En complément au plan comptable PME annexé, les comptes suivants sont également à disposition :

1110 Créances sur carte de crédit

1610 Télésièges

7000 Produits de location restaurant

La TVA est comptabilisée selon la méthode au net et sur la base des contre-prestations convenues. Le bouclage a lieu le 30 avril 2016.

Partie 1 : Diverses opérations commerciales durant l'exercice comptable 01.05.2015 – 30.04.2016

1. Les recettes suivantes issues des ventes de cartes journalières sont à comptabiliser :

Encaissements au comptant	CHF	4 233.60
Paielements par cartes de crédit	CHF	950.40
Total (TVA 8 % comprise)	CHF	<u>5 184.00</u>

Doit	Avoir	Montant

2. Dans le but de financer l'acquisition prévue d'une nouvelle dameuse, une obligation, qui était considérée au bilan comme réserve de liquidités, est vendue.

Informations pour la comptabilisation : obligation de la confédération helvétique, valeur nominale CHF 50 000, taux d'intérêt 2.5 %, échéance d'intérêt le 6 juillet, cours à 112.5, valeur comptable actuelle CHF 55 200 (valeur au 15 novembre) frais pour CHF 654.90. L'avis de crédit d'encaissement, l'intérêt courus ainsi que le produit sur la vente et les frais sont à comptabiliser.

Doit	Avoir	Montant

3. A fin novembre 2015 l'ancienne dameuse de type „Bully-piste 300 “ est remplacée par un nouveau modèle de type „Bully-piste 600 “. Le vendeur facture la nouvelle dameuse CHF 291 600 (TVA 8 % comprise), après avoir tenu compte d'une déduction, pour la reprise de l'ancien véhicule d'une valeur de CHF 40 000 (TVA 8 % exclue).

L'ancienne dameuse „Bully-piste 300 “, qui avait coûté à l'achat CHF 272 160 (TVA 8 % comprise), est évaluée dans la comptabilité à CHF 45 000 et a été amortie de manière directe.

Comptabilisez la facture du nouveau véhicule et la reprise, la perte sur l'ancienne dameuse et le virement bancaire pour la différence facturée.

Doit	Avoir	Montant

4. Le tenancier du restaurant „La Belle Montagne “ est mis aux poursuites, car malgré plusieurs rappels, il n'a toujours pas payé ses loyers. L'avance de frais de poursuites se monte à CHF 73.30 et est débité du compte postal.

Doit	Avoir	Montant

5. Début décembre 2015, l'ancien télésiège est vendu à sa valeur comptable de CHF 55 000 à une station thermale d'hiver du sud de la Serbie. L'acquéreur prend à sa charge le transport ainsi que les autres frais inhérents. Une facture de EUR 50 000 lui est adressée.

Après déduction d'un rabais de 10 % accordé après coup, le montant est crédité sur le compte postal de la société Remontées Belle Montagne SA.

Le montant facturé, le rabais, le virement et la différence de change sont à comptabiliser. Pour la conversion, utilisez le tableau des cours de change se trouvant sur le plan comptable PME annexé.

Doit	Avoir	Montant

6. A fin décembre 2015 le relevé mensuel du compte courant bancaire de la Banque de Fribourg indique les mouvements suivants :

Relevé de compte 01.12. - 31.12.2015					
Date	Libellé de l'écriture		Débit	Crédit	Valeur Solde
30.11.	Report du solde				2'336.20
06.12.	Diesel Sàrl ❶		3'942.00		06.12. -1'605.80
09.12.	Association RM, formation continue ❷		975.00		09.12. -2'580.80
11.12.	Bureautique Huber ❸		361.80		11.12. -2'942.60
18.12.	Décompte VISA ❹			9'525.40	18.12. 6'582.80
23.12.	Paiements des salaires		9'980.00		23.12. -3'397.20
28.12.	Acompte AVS 01.09. – 31.12.15		4'823.00		28.12. -8'220.20
29.12.	Paiement comptant ❺			31'390.00	29.12. 23'169.80
31.12.	Intérêts Doit 01.09. – 31.12. 6.00%		172.80		31.12. 22'997.00
31.12.	Intérêts Avoir 01.09. – 31.12. 0.10%			2.80	31.12. 22'999.80
31.12.	Frais et commissions		18.70		31.12. 22'981.10
31.12.	Total chiffre d'affaires		14'994.50	40'918.20	
31.12.	Solde au 31.12.2015				22'981.10

- ❶ Virement pour le paiement de la facture déjà comptabilisée du carburant diesel de la dameuse
- ❷ Paiement d'avance de la formation continue de mi-décembre pour les chauffeurs de dameuse à neige (la facture n'est pas encore comptabilisée)
- ❸ Paiement du matériel de bureau (TVA 8 % comprise) réglé avec la carte bancaire (transaction sans charge)
- ❹ Avis de crédit de VisaCard pour les encaissements à crédit sur les ventes de cartes journalières, après la déduction de 3 % de commission (selon le décompte de l'opérateur)
- ❺ Versement en banque des recettes encaissées au comptant ayant été enregistrées à l'aide du livre de caisse

Comptabilisez les opérations commerciales du mois de décembre à l'aide du relevé de banque ci-dessus en prenant en considération les points ① – ⑤.

Doit	Avoir	Montant

Partie 2 : Diverses opérations de clôture pour le bouclage au 30.04.2016

7. Le sous-locataire d'une surface d'entreposage s'est acquitté d'avance, au 31 mars, du loyer trimestriel, pour un total de CHF 450. La régularisation de la charge est à comptabiliser.

Doit	Avoir	Montant

8. Le restaurant „ la Belle Montagne “ est grevé d’une hypothèque de CHF 480 000. Le taux d’intérêt se monte à 1.75 %, l’échéance des intérêts est le 30 novembre et le 31 mai. Les intérêts courus sont à prendre en considération lors du boucllement.

Doit	Avoir	Montant

9. Depuis début décembre, date de l’impression des dépliant publicitaires d’une valeur de CHF 5 832 (TVA 8 % comprise), seul un quart a été utilisé à la date du boucllement. Comptabilisez la régularisation de la charge.

Doit	Avoir	Montant

Problème 6 – Réponses à choix relatives à la répartition du bénéfice d’une SA

6.0 points

Avant la répartition du bénéfice, **Solpower SA** présente les chiffres suivants au 31.12.2016 :

- Capital-actions de CHF 2 000 000 (dont 80 % libéré), 20 000 actions d’une valeur nominale de CHF 100
- Bénéfice de l’exercice CHF 160 000, bénéfice reporté CHF 4 000
- Réserve facultative issue du bénéfice CHF 20 000, réserve légale issue du capital CHF 100 000, réserve légale issue du bénéfice CHF 90 000

Indiquez par une croix si les affirmations suivantes sont correctes ou erronées.

Affirmations	Juste	Faux
L’attribution minimale obligatoire à la réserve légale issue du bénéfice se monte à CHF 2 000.		
Si Solpower SA, en plus d’un dividende de 5 % , distribue un superdividende de 2 %, la société doit également attribuer CHF 4 000 à la réserve légale issue du bénéfice.		
Si un dividende total de 7 % est distribué, l’actionnaire Joliat recevra sur ses 10 actions nominales un dividende net de CHF 36.40.		
Seulement après une attribution de 5 % de dividende, et pour autant que les statuts le prévoient, le conseil d’administration a le droit de s’allouer un tantième.		